

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 464

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 181048

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Conservatoire - Partenariat pour l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) entre le Conservatoire Massenet de Saint-Etienne, le Collège du Puits de la Loire et le Département de la Loire - Convention - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 464

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 181048

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Conservatoire - Partenariat pour l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) entre le Conservatoire Massenet de Saint-Etienne, le Collège du Puits de la Loire et le Département de la Loire - Convention - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Conservatoire Massenet, Conservatoire à Rayonnement Régional, forme des musiciens, de l'initiation à la pré-professionnalisation.

Sa vocation d'éducation musicale s'adressant à l'ensemble des publics trouve l'un de ses cadres dans la participation qu'il peut prendre à des projets associant des élèves d'autres structures d'enseignement ou de pratique artistique amateur.

Le Conservatoire Massenet développe depuis 2012 un enseignement théâtral dans le cadre de ses missions fixées par l'arrêté du 15 décembre 2006. Par ailleurs, en lien avec la direction de l'éducation, il positionne ses activités d'éducation artistique et culturelle dans les quartiers nécessitant un renfort en la matière.

Le Collège du Puits de la Loire offre un atelier théâtre avec le double soutien de la Ville et du Département. Sur la base de la présente convention, il peut devenir une Classe Horaire Aménagée Théâtre avec le soutien pédagogique du Conservatoire Massenet.

Cette évolution est en cohérence avec les orientations culturelles et éducatives départementales et municipales.

□ **Motivation et Opportunité :**

Ce partenariat a été initié à titre expérimental lors de l'année 2014-2015. Il permet depuis, de proposer à 30 à 40 élèves par année scolaire, de s'initier à l'art dramatique répondant ainsi aux exigences d'éducation artistique et culturelle du Ministère de la Culture. Il offre en outre à de jeunes stéphanois la possibilité d'accéder à la programmation artistique des équipements culturels.

L'objectif poursuivi est de favoriser la réussite scolaire et artistique des élèves scolarisés dans l'établissement. Les classes à horaires aménagés doivent permettre aux élèves de suivre une scolarité dans les conditions les plus satisfaisantes possibles tout en développant des compétences théâtrales affirmées.

Sa pertinence a été attestée par l'ensemble des partenaires. Le Département de la Loire, chef de file en terme de collège a été le premier signataire de la convention en date du 11 juin 2018 avant de la transmettre au Collège du Puits de la Loire et à la Ville de Saint-Etienne.

□ **Contenu :**

La convention fixe les procédures d'admission des élèves. L'implantation de cette classe s'inscrit dans la procédure normale d'examen de la carte scolaire du second degré. L'admission des élèves est prononcée selon les procédures réglementaires :

- La composition de la commission chargée d'examiner les candidatures,
- Le placement préalable des élèves en situation d'observation visant à étudier leurs motivations et leurs potentialités,
- La composition du dossier de candidatures,
- Les indicateurs chiffrés à prendre en compte par la commission d'admission.

La convention fixe les conditions de mise en oeuvre.

Le Collège du Puits de la Loire s'engage à aménager l'emploi du temps des élèves et à mettre à disposition des locaux adaptés. Par souci de mixité, les élèves ne seront pas regroupés dans une classe unique.

Le Conservatoire Massenet s'engage à la mise en oeuvre de 3 masterclasses d'une durée totale de 24h de

face à face pédagogique. Elles sont organisées par niveau dont le contenu est concerté avec le Collège et la Comédie de Saint Etienne. Elles ont pour but le renforcement des savoirs faire et savoirs être fondamentaux.

Pour mémoire la participation financière de la collectivité s'est établie à 2 500 € pour l'année scolaire 2017 / 2018.

La convention précise enfin les aspects organisationnels :

- Les modes d'évaluation
- Les modes de représentations mutuelles des partenaires dans leurs instances respectives
- Les dispositions disciplinaires.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la présente convention entre la Ville de Saint Etienne (pour le Conservatoire) et le Collège du Puits de la Loire,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la dite convention dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE